



**HAL**  
open science

## Édito : en transitions

Eric Gobe, Loïc Le Pape, Céline Lesourd

► **To cite this version:**

Eric Gobe, Loïc Le Pape, Céline Lesourd. Édito : en transitions. L'Année du Maghreb, 2022, Dossier : Violences du passé, politique(s) au présent ?, 26, pp.15-20. 10.4000/anneemaghreb.9870 . hal-03818273

**HAL Id: hal-03818273**

**<https://hal.science/hal-03818273>**

Submitted on 15 May 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License

## Édito : en transitions

Éric Gobe, Loïc Le Pape et Céline Lesourd

---



### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/anneemaghreb/9870>

DOI : [10.4000/anneemaghreb.9870](https://doi.org/10.4000/anneemaghreb.9870)

ISSN : 2109-9405

### Éditeur

CNRS Éditions

### Édition imprimée

Date de publication : 6 janvier 2022

Pagination : 15-20

ISBN : 978-2-271-13917-7

ISSN : 1952-8108

Ce document vous est offert par École des hautes études en sciences sociales (EHESS)



### Référence électronique

Éric Gobe, Loïc Le Pape et Céline Lesourd, « Édito : en transitions », *L'Année du Maghreb* [En ligne], 26 | 2021, mis en ligne le 03 janvier 2021, consulté le 15 mai 2023. URL : <http://journals.openedition.org/anneemaghreb/9870> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/anneemaghreb.9870>

---

Ce document a été généré automatiquement le 16 février 2023.



Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions

4.0 International - CC BY-NC-SA 4.0

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/>

---

# Édito : en transitions

Éric Gobe, Loïc Le Pape et Céline Lesourd

---

- 1 L'actualité de *L'Année du Maghreb* est marquée par le départ de Katia Boissevain du poste de direction de publication. Nous la remercions chaleureusement pour le travail accompli ces six dernières années. Katia a œuvré à consolider notre collectif, en impulsant et/ou confortant de nouvelles méthodes de travail et en instaurant un rythme plus soutenu de réunions – et de joyeuses retrouvailles. Plus de discussions, plus de partage de tâches, plus de décisions concertées donc, pour faire de chaque numéro un ouvrage toujours plus collectif. Ce climat de travail et de stimulation intellectuelle qu'elle a su impulser et orchestrer sur la durée a fait éclore 14 volumes et une palette de dossiers, de « Villes et urbanités au Maghreb » (n°12/2015) à « Face au VIH/Sida » (n°25/2021) qu'elle a par ailleurs co-coordonné.
- 2 Nous avons désormais la responsabilité et le plaisir de faire transition. Il s'agit de continuer à produire une revue de qualité dans ce climat de travail marqué par l'engagement professionnel, la rigueur, la disponibilité et la bienveillance de chacun des membres du comité de rédaction que nous remercions chaleureusement. La transition toutefois implique quelques modifications dont celle, décidée collectivement, d'une centrifugation de notre organisation : désormais, l'élaboration de notre revue est resserrée autour du seul comité de rédaction. Nous voulons sincèrement remercier les membres du comité scientifique et du comité d'orientation qui ont compris et accepté notre volonté d'autonomie.
- 3 Cette page qui se tourne ouvre également à des réaménagements de fonctionnement qui sous-entendent un partage encore plus grand des responsabilités. Trois pôles ont ainsi été créés pour traiter des dossiers spécifiques gérés par des membres du comité de rédaction que nous remercions pour leur précieux soutien : Aurélia Dusserre et Antoine Perrier, aux finances, gèrent notre « cassette » associative ; Farida Souiah et Vincent Geisser ont pris les manettes des activités de valorisation et de communication ; Marc André et Alain Messaoudi sont derrière les platines des dossiers de duréférencement et de l'internationalisation.
- 4 Les chroniques annuelles restent sous la vigilance d'Éric Gobe tandis que Nessim Znaïen prend à bras le corps la section *Varia et travaux en cours*. Sabine Partouche tient toujours

le rôle crucial de l'éditorial, du contact avec les auteur.e.s et de la préparation finale des manuscrits. Enfin, chaque dossier, deux fois par an, reste placé sous la houlette d'une rédaction en chef tournante au sein du comité.

- 5 Plutôt qu'une direction bicéphale, c'est bien là les contours d'une direction très collégiale.
- 6 Avec toute cette équipe, en tant que co-directeur et co-directrice de la revue, politiste et anthropologue, dont les objets de recherche et les terrains questionnent le Maghreb par ses marges, nous serons particulièrement attentifs à penser autrement les horizons de la « fiction Maghreb<sup>1</sup> » en poursuivant la réflexion sur sa place dans le monde mais aussi à la place du monde dans cette région. À partir d'études situées, nous entendons proposer une lecture toujours plus vaste des enjeux politiques contemporains à l'échelle mondiale. C'est en ce sens que nous poursuivrons bientôt l'ouverture du comité de rédaction, en invitant à nous rejoindre des collègues de disciplines moins, ou pas, représentées dans notre équipe, comme des géographes, des économistes, des anthropologues.
- 7 À ces décloisonnements spatiaux et disciplinaires au service du renouvellement de nos réflexions et approches scientifiques, il importe à la revue de soutenir les jeunes chercheur.e.s en poursuivant l'atelier d'écriture annuel co-coordonné par Didier Guignard. Cet atelier a pour objectif de former des auteur.e.s méconnus, souvent précaires, à l'écriture de premiers articles. Nous serons, comme l'an passé, heureux de les accompagner dans leur travail d'écriture, de la première version au processus d'évaluation par les pairs, jusqu'à la « VD », version définitive publiée.
- 8 Parce que *L'Année du Maghreb* donne, aussi, à entendre et à analyser les mouvements sociaux, les mobilisations populaires et les protestations des sociétés du Sud de la Méditerranée, et leur prolongement dans les sociétés européennes et au-delà, notre revue est au cœur des débats publics et offre des pistes de lecture à un lectorat fidèle à travers le monde. C'est pourquoi *L'Année du Maghreb* est accessible en ligne, sans embargo et, c'est pourquoi aussi notre engagement pour les prochains numéros est de proposer des traductions en anglais et en arabe afin d'accroître la circulation de la revue et son lectorat. De la même façon, nos prochaines livraisons augurent de cette ambition intellectuelle et de notre engagement à toujours prendre place dans la cité. Ainsi, le numéro 27, à paraître en juin 2022, portera sur la condition minoritaire en étudiant la construction des catégories (minoration, minoritaire), les mobilisations qui en découlent ainsi que les mobilités que la condition minoritaire peut engendrer. Le suivant, de décembre 2022, intitulé « Libye(s) en devenir », entend réfléchir sur le travail que la communauté académique a développé au cours de la dernière décennie afin de mettre davantage en avant des travaux récents et originaux qui s'intéressent aux dynamiques plurielles de la société libyenne de l'après-Kadhafi.
- 9 Titré « En transitions », cet édito vient enfin introduire au dossier de cette livraison, consacré aux justices transitionnelles. *L'Année du Maghreb*, de par son héritage et sa place dans le champ académique, et par toutes les dynamiques transitoires que nous venons de rappeler, se devait d'approfondir l'analyse de ces mutations de la région en écho aux dynamiques similaires ailleurs dans le monde (ici l'Afrique subsaharienne, l'Amérique latine ou l'Europe de l'Est).

## Le dossier : Violences du passé, politique(s) au présent

- 10 Le dossier central de ce numéro, coordonné par le politiste Frédéric Vairel, s'intéresse aux politiques de gestion des passés violents dans plusieurs États du nord de l'Afrique et du Moyen-Orient. Les contributions présentées ici montrent à quel point la question de la mise en place d'une justice dite transitionnelle pour traiter les contentieux hérités d'une guerre civile ou/et d'un régime autoritaire est omniprésente dans les champs politiques des pays étudiés. Cette justice transitionnelle, dans sa conception standard telle que définie par les Nations unies, fait référence à une série « de processus et de mécanismes ayant pour objectif de remédier aux séquelles de violations généralisées commises dans le passé, afin d'assurer les poursuites et instaurer la justice et la réconciliation »<sup>2</sup>. Cette définition renvoie à la mise en œuvre de pratiques diverses, visant *in fine* à créer les conditions d'une « réconciliation nationale » dans des pays sortant de conflits violents.
- 11 Ce faisant, la justice transitionnelle, dans ses différentes déclinaisons, s'est constituée en une pratique internationale professionnelle de plus en plus régulée par des institutions internationales et des ONG spécialisées qui apportent aux acteurs nationaux des modèles de changements politiques à mettre en œuvre pour aboutir à une hypothétique « réconciliation », elle-même condition d'une démocratisation des régimes politiques.
- 12 Le présent dossier donne des pistes pour comprendre les logiques qui incitent divers acteurs locaux à s'intéresser à la justice transitionnelle, à importer, interpréter, s'appropriier, transformer, voire à rejeter ce modèle normatif avec toute l'ingénierie sociale qu'il véhicule. De manière plus générale, Frédéric Vairel a rassemblé des articles montrant que les divers entrepreneurs de causes, acteurs institutionnels, politiques et associatifs évoqués par les articles du dossier sont en luttés pour imposer leur définition du traitement « juste » des « victimes » et des « bourreaux » de l'autoritarisme et/ou de conflits civils. Dans ce contexte, la justice transitionnelle apparaît à certains gouvernants, sortis victorieux d'affrontements violents avec leurs adversaires, soit comme une solution soit comme un repoussoir, l'essentiel pour eux étant de mettre en place des dispositifs dits de « réconciliation » leur permettant de « tourner la page » sans avoir à rendre des comptes dont le coût politique serait trop élevé. Quant aux représentants des différents collectifs de victimes, ils ne restent pas inertes face aux politiques publiques de réconciliation. Selon les configurations de pouvoir, ils font usage des récits et discours de la justice transitionnelle (notamment en mettant en avant la nécessité de créer une commission vérité) et s'appuient sur leurs promoteurs internationaux pour faire avancer leurs causes.
- 13 Comme le note Frédéric Vairel dans l'introduction du dossier, « la justice transitionnelle transforme, inégalement suivant les contextes, les enjeux et les modalités de l'analyse des violences, ne serait-ce qu'à partir du moment où l'on porte le regard [...] sur les usages et les luttés politiques auxquelles elle donne lieu ».

## Les chroniques et gros plans ou la politique au temps de l'épidémie de Covid-19

- 14 L'actualité politique de 2020 a été dominée au Maghreb par le surgissement de l'épidémie de Covid-19. Le virus a eu des effets politiques, économiques et sociaux considérables qui se sont prolongés en 2021. En 2019, l'Algérie avait connu son *Hirak*, c'est-à-dire son mouvement de protestation général qui avait empêché la réélection du président Bouteflika et avait fait trembler le régime militaire jusqu'à la fin de l'année. L'élection présidentielle de décembre 2019 avait constitué une fin de non-recevoir adressée aux revendications des manifestants du *Hirak*.
- 15 Le chantier de la réforme constitutionnelle lancé par le nouveau président élu, Abdelmajid Tebboune n'a fait que renforcer le pouvoir présidentiel. Toutefois, le président de la République semble, plus encore que ses prédécesseurs, placé sous la coupe des militaires. Les recompositions des relations intra-élites n'ont aucunement été un obstacle à la mise en œuvre d'une politique répressive tous azimuts. Comme le note Louisa Dris-Aït Hamadouche « les risques sanitaires ont privé le soulèvement populaire de l'un de ses instruments d'expression les plus visibles ». Or, durant toute l'année, de nombreux militants et journalistes ont été « poursuivis, arrêtés pour des motifs allant, dans l'écrasante majorité des cas, de l'« atteinte à l'unité nationale » à l'« attroupement non armé », en passant par les « incitations à attroupement non armés » ou la « mise en doute des capacités de l'État » ».
- 16 Au Maroc, la monarchie a réagi promptement à l'arrivée du Covid-19 pour éviter que le secteur sanitaire, largement sous-doté en matériel et en personnel, ne soit placé sous une trop forte tension. Aussi le roi n'a-t-il pas hésité à faire appel aux équipes médicales des forces armées royales afin d'épauler l'action des hôpitaux publics. En dépit de la croissance des taux chômage et de pauvreté, la monarchie a su maintenir sous contrôle le climat social en fournissant une aide financière aux ménages ayant perdu leurs sources de revenus et en déployant un dispositif sécuritaire d'ampleur afin de décourager d'éventuelles mobilisations. Thierry Desrues fait remarquer que la gestion de l'épidémie a confirmé l'hégémonie du pouvoir monarchique, relayé à la fois par le ministère de l'Intérieur et par les ministres issus de la haute administration et du monde des affaires. Ladite gestion lui a permis de marginaliser un peu plus, dans un champ politique largement « désamorcé »<sup>3</sup>, le chef du gouvernement et sa formation politique d'obédience islamiste, le Parti de la justice et du développement.
- 17 Dans la Mauritanie voisine, l'épidémie de Covid-19 a donné au régime une justification à ses « réalisations limitées » au cours de 2020 (Jorges Brites, Camille Evrard, Paul Melly, Erin Pettigrew). C'est en fait, la politique du *statu quo* qui a prévalu. L'élection en 2019 du général Mohamed Ould Ghazouani à la présidence de la République a pu donner l'illusion que le champ politique était en voie de « normalisation » dans la mesure où « pour la première fois depuis l'indépendance, un président succédait à un autre dans le respect du cadre institutionnel ». Les réformes de démocratisation annoncées se sont révélées décevantes pour l'opposition.
- 18 La campagne anti-corruption a été largement cosmétique : « la majorité parlementaire et le parti présidentiel restent inchangés ». Les députés ayant apporté leur soutien au précédent président de la République, notoirement corrompu, ont toujours leur siège au Parlement. La libéralisation des cadres politiques et sociaux se fait attendre dans la

mesure où la loi sur les associations, fondations et réseaux censée faire disparaître le régime d'autorisation préalable n'est toujours pas appliquée et prévoit un droit de regard sur le fonctionnement des associations en permettant au ministre de l'Intérieur de suspendre temporairement et sans préavis les organisations. De manière générale, le « *statu quo* conservateur » s'applique aussi aux sujets portés par les mouvements sociaux promoteurs des droits des femmes et des minorités. Autrement dit, en Mauritanie la nouvelle présidence s'inscrit dans la continuité de la précédente.

- 19 La Libye, quant à elle, est toujours frappée par la guerre civile qui suscite une forte ingérence extérieure. Les conflits armés et la division du pays en deux entités qui revendiquent l'exercice légitime de l'autorité sur l'ensemble du territoire libyen ont contribué à rendre la vie des populations locales encore plus difficiles que les années précédentes. Comme le note Charia Loschi et Chiara Pagano, « les deux gouvernements ont imposé des fermetures de frontières à titre préventif ainsi que des restrictions similaires à celles mises en œuvre par les pays voisins ». Cette situation a fait disparaître la soupape de sécurité que constituait la possibilité pour les Libyens de se rendre à l'étranger pour « accéder à des soins de santé de qualité, comme ils en avaient même l'habitude avant 2011 ». De surcroît, à l'est du pays, les Forces armées arabes libyennes (FAAL) du général Haftar ont géré de façon particulièrement coercitive l'épidémie au Covid-19 en assimilant les individus ne respectant pas les dispositions anti-Covid à des « traîtres ».
- 20 Côté militaire, en juillet 2020, le Gouvernement d'unité nationale (GUN), soutenu par la Turquie et le Qatar, a repoussé les FAAL, appuyés par la Russie, les Émirats arabes unis et l'Égypte jusque dans la région centrale de Syrte et al-Jufra. La conclusion d'un cessez-le-feu en octobre et le lancement en novembre, d'un Forum de dialogue politique libyen (FDPL) ont réouvert les débats autour de la conclusion d'un accord sur la mise en œuvre d'une solution politique débouchant sur une réunification institutionnelle du pays. Toutefois, les problématiques de la prise en compte des aspirations régionales et du partage de la richesse pétrolière sont encore très loin d'être résolues.
- 21 En Tunisie, la crise du Covid-19 est intervenue dans une conjoncture déjà marquée par une situation économique critique. Elle a entraîné un recul du PIB de 8,6 %, le plus important du Maghreb, hors Libye. Le confinement général de mars-avril a certes permis de contrôler une première vague épidémique, mais au prix d'un effet récessif massif. Le rebond épidémique de la rentrée de septembre a provoqué le retour des mesures restrictives à partir d'octobre qui ont obéré la reprise économique. Les mouvements de protestations sociales qui ont connu une forte croissance en novembre et décembre se sont prolongés au début de 2021 avec le surgissement d'une vague d'émeutes urbaines, violemment réprimées par les forces de l'ordre. Parallèlement, le chaos parlementaire provoqué par les forces politiques liées à l'ancien régime autoritaire et par les islamo-nationalistes de la Coalition al Karama ont alimenté un anti-parlementarisme dont s'est servi le très populiste président de la République, Kais Saïed, pour discréditer ses adversaires et promouvoir son projet politique.
- 22 Bonne lecture !

---

## NOTES

1. . Nous faisons écho à nos collègues de *Politique Africaine* qui viennent de fêter les 40 ans de la revue. Bon anniversaire ! Cf <https://www.mediapart.fr/journal/international/030821/afrique-en-finir-avec-l-exotisme> ? voir également : « Introduction au thème. Afrique et engagement scientifique : sur le mouvement des lignes », *Politique africaine*, vol. 161-162, n° 1-2, 2021, p. 5-29. URL : <https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2021-1-page-5.htm>
2. . Conseil de sécurité des Nations unies, *Rétablissement de l'état de droit et administration de la justice pendant la période de transition dans les sociétés en proie à un conflit ou sortant d'un conflit : rapport du secrétaire général*, S/2004/616, 23 août 2004, [http://www.un.org/fr/documents/view\\_doc.asp?symbol=S/2004/616](http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/2004/616)
3. . Mohamed Tozy, « Représentation/Intercession. Les enjeux de pouvoir dans les «champs politiques désamorçés» au Maroc », in Michel Camau (dir.), *Changements politiques au Maghreb*, Paris, CNRS, 1991, p. 153-168

---

## AUTEURS

### ÉRIC GOBE

Rédacteur en chef adjoint (dossier et chroniques), politiste, Cnrs, Iremam, Aix Marseille Université/Cnrs, Aix-en-Provence, France.

### LOÏC LE PAPE

Co-directeur de publication, politiste, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, CESSP.

### CÉLINE LESOURD

Co-directrice de publication, anthropologue, Cnrs, CNE, Cnrs/EHESS/Aix Marseille Université, Marseille, France.